Délibération n° 2012/10
Extension de la déchetterie. Participation financière de la Ville.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45
Nombre de conseillers municipaux présents : 33

Date de la convocation : 24/01/12
Compte rendu affiché le 01/02/12
Transmis en préfecture le 09/02/12

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Henri THIVILLIER, Mme Evelyne EBERSVILLER, M. Lahceme TOUATI, M. Christian FALCONNET, M. Bayrem BRAIKI, Mme Andrée LOSCOS, Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD, M. Pierre-Alain MILLET, M. Eléazar BAFOUNTA, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. André GERIN, M. Bernard RIVALTA, M. Jean-Marc THEVENON, Mme Annie BROUET, Mme Paula ALCARAZ, M. Francis RAMBEAU, Mme Michèle BAICCHI, Mme Evelyne BEROUD, Mme Eliette ORENES, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, Mme Véronique CALLUT, M. Mokrane KESSI, Mme Samia HAMDIKEN-LEDESERT, Mme Marie-Christine SEEMANN, M. Jeff ARIAGNO, Mme Yvonne LYON, M. Djilannie BENMABROUK, M. Christophe GIRARD, M. Maurice IACOVELLA, Mme Geneviève SOUDAN

Absent(e)s : M. Hamza MOREL, Mme Danica LJUSTINA, M. Yvan BENEDETTI

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Danièle GICQUEL a donné pouvoir à Mme Eliette ORENES, M. Thierry VIGNAUD a donné pouvoir à Mme Samia HAMDIKEN-LEDESERT, Mme Chaïneze KABOUYA-BENHAYOUN a donné pouvoir à M. Jeff ARIAGNO, Mme Véronique FORESTIER a donné pouvoir à Mme Andrée LOSCOS, Mme Amina AHAMADA MADI a donné pouvoir à Mme Paula ALCARAZ, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR a donné pouvoir à Mme Michèle BAICCHI, M. Idir BOUMERTIT a donné pouvoir à M. Eléazar BAFOUNTA, Mme Justine MUSEMBA a donné pouvoir à Mme Yvonne LYON, Mme Saliha MERTANI a donné pouvoir à Mme Geneviève SOUDAN

Rapport n° 10
Extension de la déchetterie. Participation financière de la Ville
Direction du Cadre de vie

Mesdames, Messieurs,

Le Grand Lyon a programmé une opération de réhabilitation/extension de la déchèterie.

L'actuelle déchèterie fonctionne depuis 1995. elle comprend des quais à usage public pour le dépôt des cartons, du bois, des gravats , des métaux et des déchets verts.
A l'intérieur de la déchetterie, la ville dispose de deux quais privatifs destinés à recevoir les déchets produits par les services municipaux (déchets verts et gravats).

Les questions de développement durable et l'augmentation des types de déchets faisant l'objet de tri (équipements informatiques, réfrigérateurs, …) suite à la création de filières de tri, imposent un agrandissement et une réhabilitation de la déchèterie pour accueillir les usagers et stocker dans de bonnes conditions les matériaux déposés.

La déchèterie collecte aujourd'hui 8000 tonnes de matériaux.

Le Grand Lyon a élaboré un projet d'agrandissement consistant à réhabiliter la déchèterie actuelle et en reconstruisant sur le parking, les deux quais à usage des services municipaux. Ces quais, après reconstruction, seront propriété de la ville. Par convention avec le Grand Lyon, la gestion des bennes restera mutualisée et assurée par le Grand Lyon.

Le coût de construction des quais de la ville est estimé à 750 000 € TTC. Compte tenu de la vétusté de la déchèterie actuelle, le Grand Lyon demande à la ville une participation de 170 000 € pour la reconstruction des quais.

Par ailleurs, il convient de procéder à des régularisations foncières. En effet, le terrain d'assiette des quais de la ville sera construit sur une parcelle foncière de 2007 m² appartenant au Grand Lyon.
La voie d'accès actuelle à la déchèterie, ainsi qu'une partie du trottoir avenue Jean Moulin appartiennent à la ville. Cela représente une surface de 773 m². Ces parcelles cadastrées E 2353, O 2353, 2560 et 2583 devraient appartenir au Grand Lyon compte tenu de sa compétence voirie.
Il est proposé que la ville procède à la cession gratuite de ces parcelles au Grand Lyon.
En contrepartie, un bail emphytéotique gratuit sera mis en place sur le terrain d'assiette des quais municipaux.

Le Conseil Municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 16/01/12,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
décide de :

- accepter un versement de 170 000 € au Grand Lyon pour la reconstruction des quais municipaux,

- accepter la cession à titre gratuit des parcelles d'accès à la déchetterie et du trottoir rue Jean-Moulin,

- autoriser, Madame le Maire, où à défaut l'adjoint délégué, à signer les conventions et le bail à intervenir avec le Grand Lyon,

- dire que 170 000 € seront inscrits au budget en temps opportun, au chapitre 204 "subventions d'équipement versées", compte 204151 "groupement à fiscalité propre de rattachement", fonction 813 "propreté urbaine".

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN